

2JFD

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 chemin de Las Cassettes, 65100 JULOS
930 550 249 RCS TARBES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le 30 novembre,
A 10 heures,

Les associés de la Société 2JFD se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation adressée à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Jérôme ARGENTIERE, titulaire de 10 actions en pleine propriété,
- Monsieur Jérôme AUBURGAN, titulaire de 10 actions en pleine propriété,
- Monsieur David QUESETTE, titulaire de 10 actions en pleine propriété,
- Monsieur Frédéric RIQUE, titulaire de 10 actions en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 40 actions sur les 40 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric RIQUE, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

FR
DA
JA
JA

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification exceptionnelle de la date de clôture du premier exercice social,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide une modification exceptionnelle de la date de clôture du premier exercice social. La date de clôture du premier exercice social de la Société, initialement prévue au 31 décembre 2024, est prorogée au 31 décembre 2025. Le premier exercice social de la Société aura donc une durée exceptionnelle de 17 mois.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 28 des statuts en son deuxième alinéa de la manière suivante :

« ARTICLE 28 - EXERCICE SOCIAL

[...]

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 31 décembre 2025. » Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

FR

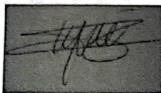
DA

SA

Monsieur Jérôme ARGENTIERE



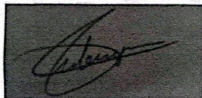
Monsieur Frédéric RIQUE
Le Président



Monsieur David QUESSETTE



Monsieur Jérôme AUBURGAN



FR
02
JA
5A